

Bruxelles, le 2 octobre 2026
(OR. en)

13532/26
PV CONS 50
AG 142
PARLNAT

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires générales)
22 septembre 2026

Format 1+2+1 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 12703/26.

2. Approbation des points "A"

a) Liste des activités non législatives

13248/26

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. Cadre financier pluriannuel 2028-2034

SC 12922/26

Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le prochain cadre financier pluriannuel.

4. Divers

a) Trains de mesures omnibus sur la simplification: état d'avancement

IC 12955/26

Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

Activités non législatives

5. Préparation de la réunion du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2026: projet d'ordre du jour annoté 11447/26
Échange de vues

6. **Programmation législative: lettre d'intention** [3] 12894/26
Présentation par la Commission 13103/26
Échange de vues

Le Conseil a pris note de la présentation faite par la Commission.

7. Dialogue annuel sur l'état de droit: discussion horizontale 11865/26
Échange de vues

8. Évolution générale de la situation en matière d'état de droit dans certains pays candidats¹ 11674/26
Échange de vues 5529/25

9. Divers

- a) Langues officielles et élargissement 13244/26
Informations communiquées par l'Espagne

- b) **Simplification** [2] 13399/1/26
Informations communiquées par l'Autriche REV 1

Le Conseil a pris note des informations communiquées par l'Autriche, soutenue par la Tchéquie, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande.

-
- [1] Première lecture
- [S] Procédure législative spéciale
- [2] Débat public (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
- [3] Débat public (article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil)
- [C] Sur la base d'une proposition de la Commission
-

¹ En présence de représentants des gouvernements de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord et de la Serbie.